

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du 6 mai 2022

L'an deux mille deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Jérôme PASCAL, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents : Edith GUCCINI, Angélique ANDRIEU, Gabrielle MAYMARD,

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 février 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et la séance commence.

20 / 2022

Objet : Décision modificative n° 1 au Budget principal

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et l'état d'avancement des projets de la commune, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement du budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

- ✓ La réalisation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics
- ✓ La réfection de l'éclairage du stade municipal
- ✓ Les travaux d'extension et de réhabilitation du service santé

Détail de la décision modificative :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT					
D 2135-144	Réfection mur cimetière Vezins	21 807.00 €			
D 2135-202201	Extension du service santé		375 002.94 €		
D 2135-202204	Photovoltaïque bâtiments communaux		160 000.00 €		
D 2135-202205	Réfection éclairage stade		34 600.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		21 807.00 €	569 602.94 €		
R 1321-145	Toiture Eglise Saint Amans - ETAT			1 359.00 €	
R 1323-145	Toiture Eglise Saint Amans - CD				3 396.00 €

R 1323-202103	Réfection mur cimetière Vezins - CD			21 807.00 €	
R 1323-202201	Extension du service sant2 - CD				150 000.00 €
R 1323-202203	Amenagement cantine				10 000.00 €
R 13258-202205	Réfection éclairage stade - SIEDA				14 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				23 166.00 €	177 796.00 €
R 1641	Emprunts en euros				33 165.94 €
R 1641-202201	Extension du service santé				200 000.00 €
R 1641-202204	Photovoltaïque bâtiments communaux				160 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées					393 165.94 €
Total		21 807.00 €	569 602.94 €	23 166.00 €	570 961.94 €
Total Général		547 795.94 €		547 795.94 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver la présente décision modificative.

Voté à l'unanimité

21 / 2022

Objet : Compactage de cinq emprunts communaux par le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Monsieur le maire présente à l'Assemblée la proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, pour le compactage de cinq emprunts de la commune afin d'en réduire les échéances.

Objectifs :

- ✓ Baisse des taux
- ✓ Baisse de la charge de remboursement annuelle
- ✓ Maintien de la durée moyenne résiduelle
- ✓ Diminution du coût de crédit

Capital à reprendre : 638 921,80 €

Nouvelle durée : 156 mois

Nouveau taux : 1,69%

Nouvelle échéance annuelle : 55 156,74 €

Coût du crédit : 78 115,84 €

Frais de dossier : 1 300,00 €

Economie de frais financiers : -16 286,97 €

Economies annuelles en trésorerie : -11 440,15 €

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Approuve cette proposition de reprise des emprunts tel qu'indiqué ci-dessous :

ARTICLE 1er : Vu la recette inscrite au budget après la décision la modificative n°1 de ce vendredi 6 mai, la commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : **compactage de cinq emprunts communaux selon le détail ci-dessous** :

N° du Prêt	Taux	KRD au 30/06/2022	IRA au 30/06/2022	Annuités	Durée résiduelle en mois	Coût du crédit
1350479	1,79%	241 501,53 €	12 635,20 €	17 911,18 €	190	42 092,15 €
120154	2,30%	77 292,01 €	2 074,01 €	11 964,96 €	85	7 459,79 €
5	2,65%	240 000,00 €	7 420,00 €	23 445,00 €	142	37 432,50 €
72249636464	1,89%	31 478,02 €	694,09 €	6 657,01 €	58	697,53 €
39553943431	1,89%	25 269,74 €	557,20 €	6 618,74 €	58	6 720,84 €
TOTAL	1,69%	615 541,30 €	23 380,50 €	66 596,89 €	146	94 402,81 €

Montant (capital à reprendre) : 638 921.80 €

Durée de l'amortissement : 156 mois

Taux : 1.69 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 1300 €

Déblocage : dès la signature du contrat.

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

22 / 2022

Objet : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal le 1er avril 2022 et la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal ce vendredi 6 mai 2022.

Le Conseil municipal après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Vu la recette inscrite au budget après la décision la modificative n°1 de ce vendredi 6 mai, la commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : **Objet du financement : rénovation et extension du bâtiment du service de santé de Vezins de Lévézou**

Montant : 200 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans (avec une phase d'anticipation de 24 mois qui précède la phase d'amortissement, si le délai de déblocage est porté à 24 mois).

Taux : 1.70 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 0.20% soit 400 €

Débloqué : La collectivité peut débloquer, par tranche, ou en totalité, dès la signature du contrat. Au plus tard, 4 mois après la date d'édition du contrat, l'intégralité de l'enveloppe réservée sera débloquée.

Possibilité de délai de débloqué porté à 24 mois. (avec un 1er débloqué sous 4 mois après la date d'édition du contrat). Cette première phase de 24 mois, qualifiée de phase d'anticipation, précède la phase d'amortissement.

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

23 / 2022

Objet : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal le 1er avril 2022 et la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal ce vendredi 6 mai 2022.

Le Conseil municipal après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Vu la recette inscrite au budget après la décision la modificative n°1 de ce vendredi 6 mai, la commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : **Objet du financement : éclairage du stade, travaux cuisine centrale de Vezins, réfection du mur du cimetière du Roucouis et de la toiture de l'église du Roucouis**

Montant : 75 000 €

Durée de l'amortissement : 15 ans

Taux : 1.68 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 300 €

Débloqué : La collectivité peut débloquer, par tranche, ou en totalité, dès la signature du contrat. Au plus tard, 4 mois après la date d'édition du contrat, l'intégralité de l'enveloppe réservée sera débloquée.

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

24 / 2022

Objet : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal le 1er avril 2022 et la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal ce vendredi 6 mai 2022.

Le Conseil municipal après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Vu la recette inscrite au budget après la décision la modificative n°1 de ce vendredi 6 mai, la commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : **Objet du financement : réalisation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics**

Montant : 160 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans (avec une phase d'anticipation de 24 mois qui précède la phase d'amortissement, **si le délai de déblocage est porté à 24 mois**).

Taux : 1.70 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 0.20% soit 320 €

Déblocage : La collectivité peut débloquer, par tranche, ou en totalité, dès la signature du contrat. Au plus tard, 4 mois après la date d'édition du contrat, l'intégralité de l'enveloppe réservée sera débloquée.

Possibilité de délai de déblocage portée à 24 mois. (avec un 1er déblocage sous 4 mois après la date d'édition du contrat). Cette première phase de 24 mois, qualifiée de phase d'anticipation, précède la phase d'amortissement.

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

25 / 2022

Objet : Souscription d'un emprunt court terme auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal le 1er avril 2022 et la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal ce vendredi 6 mai 2022.

Le Conseil municipal après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Vu la recette inscrite au budget après la décision la modificative n°1 de ce vendredi 6 mai, la commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées une ligne de crédit dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : en attente de vente de terrains et FCTVA

Montant : 75 000 €

Durée de l'amortissement : 24 mois

Taux : 0.80 % : Taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois instantané flooré + marge de 0,80%. Soit à ce jour : 0,80%

Périodicité : trimestrielle

Modalités de tirage : Mise à disposition : par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de la trésorerie.

Modalités de remboursement : Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de vente de terrains et FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur, ou capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois.

Frais de dossier : 300 €

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

26 / 2022

Objet : Souscription d'un crédit relais auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté par le Conseil municipal le 1er avril 2022 et la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal ce vendredi 6 mai 2022.

Le Conseil municipal après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Vu la recette inscrite au budget après la décision la modificative n°1 de ce vendredi 6 mai, la commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un crédit relais dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : extension du bâtiment du service de santé de Vezins de Lévézou

Montant : 520 000 €

Durée de l'amortissement : 24 mois

Taux : 0.80 % : Taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois instantané flooré + marge de 0,80%. Soit à ce jour : 0,80%

Périodicité : trimestrielle

Modalités de tirage : Mise à disposition : par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de la trésorerie.

Modalités de remboursement : Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et / FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur, ou capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois.

Frais de dossier : 0.20% de l'enveloppe réservée, soit 1040 €

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

27 / 2022

**Objet : recrutement d'agents contractuels de remplacement
En application de l'article l332-13-1° (remplacement autorisé pour temps partiel) ou 2°
(remplacement autorisé pour détachement courte durée et disponibilité de courte durée
d'office, de droit, d'un congé) du code général de la fonction publique**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13-1° et L.332-13-2° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par L.332-13-1° et L.332-13-2° du code général de la fonction publique précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le maire fixera le traitement.

DECIDE : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

28 / 2022

Objet : Mission de maitrise d'œuvre pour l'extension du service de santé

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour mener à bien le projet d'extension et de rénovation du service santé, un marché de maitrise d'œuvre en procédure adaptée a été lancé. Six réponses ont été déposées.

A la suite de l'analyse des offres, et au regard des critères de jugement des offres il est proposé de retenir le groupement TABOURY /CETEC / BOULOC, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour l'extension et de rénovation du service santé, au groupement TABOURY /CETEC / BOULOC.
- ✓ Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.
- ✓ Les dépenses correspondantes seront prévues au budget principal de la commune.

29 / 2022

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux demandes de subventions des associations. Il propose à l'assemblée de délibérer sur ces demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

Comité des fêtes	1 500.00 €
Cant on en parle	1 440.00 €
TOTAL	2 940.00 €

30 / 2022

Objet : Compactage d'un emprunt du budget assainissement par le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Monsieur le maire présente à l'Assemblée la proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, pour le compactage d'un emprunt du budget assainissement afin d'en réduire les échéances.

Objectifs :

- ✓ Baisse du taux
- ✓ Baisse de la charge de remboursement annuelle
- ✓ Maintien de la durée moyenne résiduelle
- ✓ Diminution du coût de crédit

Capital à reprendre : 121 486.57 €

Nouvelle durée : 144 mois

Nouveau taux : 1,66%

Nouvelle échéance annuelle : 11 249.20 €

Coût du crédit : 13 503.80 €

Frais de dossier : 300,00 €

Economie de frais financiers : -3 913.35 €

Economies annuelles en trésorerie : -2 276.84 €

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Approuve cette proposition de reprise des emprunts tel qu'indiqué ci-dessous :

ARTICLE 1er : La commune de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : **compactage d'un emprunt du budget assainissement selon le détail ci-dessous :**

N° du Prêt	Taux	KRD au 30/06/2022	IRA au 30/06/2022	Annuités	Durée résiduelle en mois	Coût du crédit
50004614351	2.65%	117 843.25 €	3 643.32 €	13 526.04 €	120	17 417.15 €
TOTAL		117 843.25 €	3 643.32 €	13 526.04 €	120	17 417.15 €

Montant (capital à reprendre) : 121 486.57 €

Durée de l'amortissement : 144 mois

Taux : 1.66 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 300,00 €

Déblocage : dès la signature du contrat.

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

31 / 2022

Objet : Demande de subvention au Département de l'Aveyron pour les travaux d'éclairage du stade

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée les problèmes que la commune rencontre avec l'éclairage du stade.

En effet, les installations d'éclairage du stade « Marin FABRE », sont vétustes et ne répondent plus aux normes.

Des pannes fréquentes génèrent des frais de maintenance très importants, et nuisent fortement au bon fonctionnement du stade.

Dans un objectif de maîtrise de la consommation énergétique et du budget communal, mais aussi afin de proposer un équipement de qualité aux nombreuses associations sportives, le remplacement de ces installations devient nécessaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de l'entreprise LES ILLUMINES, relatif aux travaux pour l'éclairage du stade « Marin Fabre ».

Le montant des travaux hors Taxes s'élève à 28 2010 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Département de l'Aveyron pour financer ces travaux.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la réalisation de ces travaux et le devis présenté, ainsi que le plan de financement suivant :

Plan de financement

Montant des travaux hors taxes	28 810.00 €
TOTAL HT	28 810.00 €
Subvention Département de l'Aveyron, sollicité : 30%	8 643.00 €
Autofinancement de la commune	20 167.00 €

Sollicite le Département de l'Aveyron pour l'attribution d'une subvention maximum, pour le financement de ces travaux.

32 / 2022

Complète la délibération 19/2022 du 1^{er} avril 2022

Objet : Mise en place d'une convention pour la livraison de repas à la Résidence Beau Soleil de Salles Curan

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération 19/2022 du 1^{er} avril 2022 sur la mise en place d'une convention pour la livraison de repas à la Résidence Beau Soleil de Salles Curan par la cuisine centrale de Vezins.

Cette délibération était incomplète pour le prix du repas, en effet, il faut fixer un prix quand le repas comprend le midi et le soir, et un prix pour le repas du midi uniquement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe le prix du repas à : 6.50 € pour les repas comprenant le midi et le soir, à 5.00 € pour les repas du midi seulement.

SIGNATURES

Daniel AYRINHAC, Maire

Chantal CHASSAN, Secrétaire de séance